



Compte-rendu CGT du Comité social d'administration (CSA) du 12 octobre 2023

1. Accès à partir de 14 ans aux salles de lecture du HDJ

Plus que l'abaissement de l'âge d'accès dès 14 ans en salles de lecture, qui ne va sans doute pas entraîner un développement massif de cette classe d'âge (très minoritaire à la BPI par exemple), c'est bien l'accueil et l'offre documentaire qui questionnent. En effet, les collections du HDJ ne sont pas adaptées à ces jeunes usagers ou de façon marginale.

La CGT demande :

- la gratuité pour ce jeune public
- un budget alloué pour les acquisitions et la médiation
- des précisions sur les questions de sécurité en lien avec un public mineur
- des précisions sur l'organisation concrète des espaces dédiés en salle de lecture (localisation, signalement).

Les réponses de l'administration :

- carte de lecteur gratuite à 14 ans délivrée uniquement si une autorisation parentale est remise lors de l'inscription, puis l'année suivante tarif réduit dans les mêmes conditions que les 16 ans
- l'offre documentaire sera constituée de l'existant et d'acquisitions (sujet abordé lors de la refonte de la charte documentaire)
- concernant l'évacuation des mineurs en cas de sinistre, elle est identique à celle des adultes d'un point de vue réglementaire.

Vote : Abstention (5 voix CGT et 3 voix CFDT) ; Contre (2 voix SUD)

2. Accès étendu des enfants en salle I

L'administration propose d'étendre à tous les jours de la semaine l'accès des enfants à cette salle (actuellement seulement le mercredi, week-ends et pendant les vacances scolaires). L'espace dédié aux enfants sera développé (suppression de 12 places assises) et le mobilier adapté. Des travaux sont programmés début 2024.

Remarques de la CGT

Comme trop souvent, les personnels du CNLJ (Centre national de la littérature pour la jeunesse) n'ont pas été associés aux réflexions sur leur propre outil de travail et ont dû, de leur propre initiative, proposer les changements qu'ils souhaitaient. Encore une fois, la CGT ne peut que constater l'incapacité de l'administration à associer les agents à ses propositions d'évolutions.

Alors qu'un précédent projet plus radical supprimait une grande partie des places assises pour privilégier l'accueil des enfants, le projet présenté est plus mesuré. La pluralité des publics est préservée en salle I, espace où se côtoient des professionnels et des chercheurs intéressés par la littérature pour la jeunesse et un jeune public accompagné qui consulte ces riches collections.

Le projet confirme que pour accéder à la salle, les enfants doivent être accompagnés d'adultes qui en sont responsables. Les enfants bénéficieront d'un ticket d'accès exonéré. Les questions de la jauge de la nouvelle configuration de la salle et de la sécurité en cas d'évacuation seront abordées en Formation spécialisée à notre demande, ainsi que celle des travaux.

La CGT relaie l'inquiétude des personnels du CNLJ qui craignent que leur mission première d'accompagnement des professionnels en littérature jeunesse soit reléguée au second plan. La Direction affirme que l'identité et les missions du CNLJ seront préservées.

Vote : Abstention (5 voix CGT ; 3 voix CFDT ; 2 voix SUD)

3. Fin de la gratuité à l'Arsenal et non-respect des missions des agents

Outre les titres d'accès payant (Pass recherche) pour les collections patrimoniales, la bibliothèque de l'Arsenal autorise l'accès gratuit à la salle de lecture à un lectorat local (30% des entrées). L'administration, sous prétexte de sécurité juridique (car cet accès gratuit n'a pas été validé en Conseil d'administration) veut y mettre fin. La Bibliothèque de l'Arsenal deviendrait à la fois une bibliothèque de recherche et tous publics avec le Pass recherche et le Pass lecture/culture. Pour cela, il est nécessaire de déployer l'application d'inscription et d'encaissement SIPUB sur le site. L'administration envisage que les personnels d'accueil et de renseignements bibliographiques (catégorie B et A) soient chargés de ces fonctions en devenant mandataires de régie de recettes.

Remarques de la CGT

La CGT défend la gratuité d'inscription à la BnF comme dans toutes les bibliothèques et s'oppose à la fin d'un accès gratuit à la Bibliothèque de l'Arsenal. Nous proposons plutôt de préserver cette gratuité puisqu'elle existe déjà et de l'inscrire officiellement dans le règlement des espaces publics afin de sécuriser cette situation si cela est nécessaire. La bibliothèque connaît d'autres « niches » de gratuité comme la Salle Ovale et le 17h-20h à François-Mitterrand et rien ne s'oppose à l'étendre à l'Arsenal.

Par ailleurs, il n'entre pas dans le statut et les missions des personnels de catégorie B et A de la filière bibliothèque d'assurer des fonctions de catégorie C (caissier) de la filière Accueil et surveillance. Administrativement, même s'il est possible de nommer des mandataires de régie de recettes (la responsabilité personnelle et pécuniaire repose sur le régisseur), ce mélange de missions crée un fâcheux précédent. Les missions et les fonctions des personnels ne sont pas interchangeables. La CGT s'oppose fermement à ce projet et demande son retrait.

La CGT a également demandé si un poste dédié serait mis en place pour l'inscription des lecteurs. La direction a répondu que l'agent posté en salle de lecture s'en chargera alors qu'il assure déjà le renseignement bibliographique, le récolement des documents précieux ou en feuilles, etc.

Vote : Contre à l'unanimité (5 voix CGT ; 3 voix CFDT ; 2 voix SUD)

Un vote contre à l'unanimité oblige à re-convoquer le CSA. Si lors de la 2^e convocation, le vote est toujours négatif, l'administration peut ne pas en tenir compte (le « 49-3 » des instances).

Re-convocation le 20 octobre : l'administration maintient son projet et accepte des modifications à la marge (exemple, le report de la mise en œuvre en mars 2024 au lieu de janvier).

Vote : Contre à l'unanimité (5 voix CGT ; 3 voix CFDT ; 2 voix SUD)

4. Fermeture annuelle : le retour ?

Après nous avoir expliqué en 2021 que la fermeture annuelle n'était plus nécessaire grâce aux travaux électriques réalisés, l'administration présente aujourd'hui un dispositif qui ressemble fort à une mini fermeture annuelle. De nouveau, les sites François-Mitterrand (FM) et Richelieu devront fermer pour maintenance technique avec une fréquence annuelle (le lundi).

La CGT déplore la fin de la fermeture annuelle qui permettait de réaliser des chantiers dans les départements et des travaux de maintenance sur plusieurs jours et évitait les problèmes que l'on connaît

aujourd'hui tout au long de l'année (en particulier les problèmes sur le réseau informatique et les applications).

Nous demandons à ce qu'un calendrier soit communiqué bien plus en amont aux agents pour qu'ils puissent s'organiser. **S'agissant de la fermeture du matin sur FM, la CGT a demandé une journée complète en ASA, en raison des contraintes générées (parents d'enfants, domicile éloigné, etc.) par une reprise à 14h.** Refus de la direction. En revanche, notre demande pour que les agents ayant déjà posé une journée complète de congé soient placés en ASA le matin a été acceptée.

Nous avons profité de ce point pour évoquer les dimanches 24 et le 31 décembre : la BnF sera fermée ces deux jours, à l'exception de la salle Ovale qui fermera ses portes à 15h.

Vote : Contre (5 voix CGT ; 2 voix SUD) ; Abstention (3 voix CFDT)

5. BnF, des chiffres qui ne cessent d'inquiéter

Le RSU (*Rapport social unique*) est présenté tous les ans et comporte des éléments chiffrés concernant les effectifs, les rémunérations, les conditions de travail, la santé des personnels...

304 postes supprimés en 10 ans

Si la mobilisation des personnels a stoppé les suppressions de postes ces dernières années, le constat reste alarmant : 304 postes en équivalent temps plein (ETP) ont été détruits entre 2009 et 2019.

	2009	2019	2022	
Plafond d'emploi (en ETP)	2484	2180	2180	-304 emplois

Le nombre de titulaires en baisse

Depuis 2019, date de la stabilisation du nombre de postes à la BnF, la structure d'emplois évolue rapidement. Le remplacement des agents titulaires par des agents contractuels dont le statut est moins protecteur s'intensifie.

en ETP	2019	2022	%
Titulaires	1454,1	1372,3	-5,6 %
Contractuels temps complet	592,5	654,9	+10,5 %

Ces chiffres confirment par ailleurs que l'administration ne tient pas ses engagements pris lors de la mise en place des Lignes directrices de gestion (LDG), c'est à dire la priorité à compétence égale aux agents titulaires lors des recrutements. **Deux chiffres à retenir en 2022 : 104 agents titulaires recrutés versus 204 agents contractuels à temps complet.**

La direction continue de supprimer des postes de catégories C et embauche du A+

en ETPT	2019	2022	%
Catégorie A+	47,2	56,7	+20,1 %
Catégorie A	778,3	803,5	+3,2 %
Catégorie B	603,9	628,9	+4,1 %
Catégorie C	718,2	644,2	-10,3 %

La catégorie C est toujours en baisse, en particulier les magasiniers titulaires alors que le nombre de hauts cadres augmente. Le récent recrutement interne de magasiniers pourrait corriger cette tendance si l'ensemble des candidats de la liste complémentaire est appelé comme le réclame la CGT (+34 postes).

Les tendances depuis 2009 (date où les suppressions de postes ont commencé)

en ETPT	2009	2022	%
Catégorie A	846,2	860,4	+1,7%
Catégorie B	688,9	628,9	-8,7%
Catégorie C	902,1	644,2	-28,6%

Les cœurs de missions très durement attaqués

Depuis 2009, la politique de la direction repose sur la réduction du nombre d'agents titulaires assurant les missions régaliennes de l'établissement. On observe aujourd'hui les conséquences de cette politique désastreuse : faute de magasiniers pour effectuer le service public et le travail interne sur les collections, la direction restreint à Tolbiac l'accès aux collections patrimoniales le matin pour les lecteurs et crée des emplois précaires.

Tous types de personnel (en ETP)	- 11,5% depuis 2009
Conservateur	- 19%
Bibliothécaire	- 16,5%
Technicien d'Art (relieurs, restaurateurs...)	- 18,6%
Magasinier	- 27,7%

Tristes carrières

Deux chiffres à retenir : 1% de promus pour la promotion de corps (accès à une catégorie supérieure) et 16,7% pour la promotion de grade (passage à une classe supérieure).

On note toutefois une amélioration des ratios promus femmes/hommes. Il était temps, la CGT intervient depuis de nombreuses années pour corriger des taux de promotion défavorables aux femmes alors qu'elles représentent 57,8% des promouvables (42,2% pour les hommes). La CGT réclame une information sur les changements de groupe des contractuels.

Le problème des heures écrêtées

Il s'agit d'heures faites au-delà du temps de travail réglementaire et non récupérées par les agents. On est passé de 65 823 heures en 2013 à 74 480 heures en 2022. Ces **74480 h correspondent au travail de 46 personnes à temps plein pendant un an !** Sans ce travail consenti par les agents, la BnF ne pourrait pas fonctionner pleinement... Ces heures écrêtées sont la conséquence logique des suppressions de postes et de l'augmentation de la charge de travail.

6. Accompagnement des agents de Bussy-Sablé : peut mieux faire

Au 1^{er} septembre 2023 : 41 agents à Bussy et 36 à Sablé-sur-Sarthe. Sur ces 77 collègues, 24 ont plus de 55 ans.

L'administration élabore un projet de service pour les 2 sites afin de garantir le bon fonctionnement jusqu'à la fermeture.

La CGT demande le renforcement de l'accompagnement des agents qui doit être plus soutenu et régulier. Pour cela, nous réclamons un référent dédié qui serait l'interlocuteur privilégié des personnels et pourrait piloter et animer le réseau RH. L'administration affirme que les 2 nouveaux chefs de site ont bien cet accompagnement renforcé dans leur feuille de route et ont déjà commencé à prospecter auprès des collectivités territoriales (Sablé). L'administration confirme également que Bussy intéresse différents établissements (pas uniquement le CTLES).

7. Bilan de la réorganisation du service public en RDJ (fin de la communication directe des documents le matin)

Rappel : l'objectif de la réforme en réduisant la communication directe des documents en RDJ (au détriment des lecteurs) est de dégager du temps de travail interne des magasiniers en perspective du déménagement des collections à Amiens.

Sur la période septembre 2022 et août 2023, on constate une augmentation significative des demandes de communication pour le jour même qui progressent au fil des mois : 52% des prélèvements en octobre 2022 et 60% sur les mois de mai-août 2023. Les lecteurs privilégient de plus en plus les communications directes.

Si la tendance persiste, le bénéfice de cette réforme risque de s'atténuer voire de se retourner. En effet, une hausse des communications directes entraîne une augmentation de la charge de service public (SP) au détriment du travail interne. D'autant plus que les effectifs de magasiniers continuent d'être au plus juste : la moindre absence multiplie les plages de SP et les renforts précaires du matin masquent à peine le sous-effectif chronique.

Pour la CGT, le constat est sans appel : cette réforme est un échec et une réelle contrainte pour les agents (en particulier les magasiniers) et les usagers. Ce constat est renforcé par celui de l'augmentation des demandes de communication directe.

Cette nouvelle organisation pèse sur le travail et le moral des équipes : contraintes d'un planning fractionné, travail à flux tendu, complexification des tâches, contrats précaires en renfort. Nous demandons le retrait de cette réforme qui est négative pour tous·tes.